DEPARTEMENT DU FINISTERE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20250915D10-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 15 décembre 2025 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 08 décembre 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal Bozec, Maire de Baye.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

Etaient présents à l'appel nominal :
M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme HAMON Corinne, M. HAMONIAUX Jacky, M. LE BORGNE Yves, M. MAGUER Mikaël, Mme MAREC Perrine, Mme PENVEN Virginie, Mme SCOAZEC Béatrice.

Etaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme JARNO Sidonie (pouvoir à Yves LE BORGNE), Mme KERVAGORET Magali (pouvoir à Virginie PENVEN), M. MAO Sullivan (pouvoir à Mikaël MAGUER

Etaient absents :
M. CLUGERY Gérard, M. CORNOU Franck, Mme DROAL Karine

A été désigné secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Virginie PENVEN

OBJET : Délibération n°20251215-10-ECOLE – Fixant les nouveaux tarifs de la garderie

Monsieur Yves Le Borgne, adjoint en charge des affaires scolaires informe les membres du Conseil municipal :

Les tarifs sur le temps périscolaire doivent être modifiés afin d'établir des coûts justes entre les différents créneaux horaires. Le coût du goûter est estimé à 0,50 cts d'euros par enfants et la demi-heure de garderie est de 0,50 cts d'euros.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20250915D10-DE

Ci-dessous le tableau de la tarification actuelle et proposée :

➲ Garderie – Prix de la présence
- Matin
- 16h30/18h
- 16h30/19h / modification 16h30/18h30
- 17h15/19h / modification 16h30/19h

	Tarif actuel	Coût actuel / demi-heure
16h30-18h	1,98 €	0,66 €
16h30-19h	2,40 €	0,48 €
~~**17h15-19h**~~	~~1,04 €~~	~~0,35 €~~
Pénalité /quart-d'heure	5,00 €	10,00 €

- à partir de 19h (tout quart d'heure commence, est dû)

1,04€
1,98€
2,40€
1,04€
5,00€ le quart d'heure

1,04€

	Total	Demi-heure
16h30-18h	2,00	0,50
16h30-18h30	2,50	0,50
16h30-19h	3,00	0,50

(0,50 cts le goûter plus 0,50cts la demi-heure)

5,00€ le quart d'heure

Après délibération de l'assemblée, monsieur Yves Le Borgne propose aux membres du Conseil municipal :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la réunion de groupe du 8 décembre ;

- **d'autoriser** monsieur le Maire à modifier et à appliquer les tarifs de la garderie présentés ci-avant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **autoriser** monsieur le Maire à modifier et à appliquer les tarifs de la garderie

Le secrétaire de séance
Virginie PENVEN

Le maire
Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE 29 (Finistère)

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire